



## TABLE DES MATIÈRES

### **Introduction**

#### **A. Coordination**

#### **B. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**

#### **C. Prévention et maîtrise de la pollution**

MED POL  
REMPEC  
CAR/PP

#### **D. Aires protégées et diversité biologique**

CAR/ASP

#### **E. Environnement et développement**

CAR/PB

#### **F. Gestion durable des zones côtières**

- a) CAR/PAP
- b) CAR/TDE

### **ANNEXES:**

**Annexe I:** Position, au 28 février 2002, des signatures et ratifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et de ses Protocoles

**Annexe II:** Calendrier, au 21 février 2002, des réunions organisées dans le cadre du PAM

**Annexe III:** État, au 31 janvier 2002, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF)

## Introduction

Le présent rapport retrace l'état d'avancement des diverses activités menées par l'Unité de coordination, ses Centres d'activités régionales (CAR) et le MED POL depuis la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Monaco, 14-17 novembre 2001).

### A. COORDINATION

#### a) Cadre juridique

- *Adoption et suivi du nouveau «Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée»*

Conformément à la décision de la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes, la 3<sup>e</sup> réunion des experts juridiques et techniques nationaux sur les amendements au Protocole «situations critiques», convoquée par le REMPEC, s'est tenue à Malte du 20 au 22 janvier 2002. La réunion a examiné le texte du projet de nouveau Protocole et elle est convenue de sa version finale qui a été transmise à la Conférence de plénipotentiaires, convoquée à Malte les 24 et 25 janvier 2002 par l'Unité MED/PNUE. Le nouveau Protocole a été adopté sans réserves par la Conférence, et signé le 25 janvier 2002.

L'application effective des dispositions du Protocole devrait se traduire par une réduction de la pollution due aux activités menées dans le domaine du transport maritime. À cette fin, il conviendra que des efforts soient consentis pour résoudre non seulement les problèmes techniques et financiers mais aussi les difficultés liées à une fixation de priorités qui diffère selon les États riverains et qui est elle-même imputable en partie à leurs disparités économiques. Le succès de ces efforts dépendra du renforcement de la coopération et de la manifestation d'une plus grande détermination au niveau régional.

## RECOMMANDATION

**Le Bureau pourrait inviter les Parties contractantes à ratifier le nouveau Protocole dès que possible afin qu'il entre en vigueur avant la fin de l'année.**

- *Position des ratifications de la Convention et des Protocoles*

En dépit des efforts qu'a déployés le Secrétariat au cours de la période considérée pour que soient accélérées les procédures de ratification des divers instruments, le seul progrès enregistré à cet égard a consisté en la ratification par Chypre des amendements à la Convention et aux Protocoles «immersions» et «tellurique» ainsi que des nouveaux Protocoles ASP et «offshore», ce qui porte à dix - sur les seize exigées pour l'entrée en vigueur - les acceptations de la Convention révisée adoptée à Barcelone en 1995.

Compte tenu de l'importance qu'il y a à hâter le processus, le Secrétariat organisera des réunions multilatérales et bilatérales avec les autorités concernées dans les pays qui n'ont pas encore ratifié les modifications de 1995 de la Convention.

La position, au 28 février 2002, des signatures et ratifications figure à l'**annexe I**.

## RECOMMANDATION

**Le Bureau pourrait inviter une fois de plus les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à accélérer les procédures de ratification de la Convention et des Protocoles.**

- *Mise en œuvre du système de rapports*

Suite à l'approbation du nouveau système de rapports par les Parties contractantes (Monaco, 14-17 novembre 2001) et à la décision que celles-ci ont prise de commencer par l'appliquer à titre d'essai et sur une base volontaire au cours de l'exercice biennal 2002-2003, avec l'appui des crédits budgétaires alloués à cette fin, le Secrétariat a engagé des consultations pour savoir quels pays seraient prêts à participer à cette phase, en vue d'assurer une répartition géographique et socio-économique équilibrée. Pour l'heure, seule la Tunisie a fait part de son intention de participer à la phase pilote.

- *Responsabilité et réparation des dommages*

Suite à la décision des Parties contractantes, un groupe de travail d'experts sera convoqué vers le milieu de l'année 2002 pour établir un document recensant en détail les instruments pertinents dans ce domaine et qui sera examiné, à un stade ultérieur, à une réunion d'experts juridiques désignés par les pays.

- *Appui du PAM aux pays sur les questions juridiques*

Eu égard à l'importance que revêt cette question pour plusieurs pays, ainsi qu'il a été souligné à la dernière réunion des Points focaux du PAM et conformément à la recommandation approuvée par la Douzième réunion des Parties contractantes, dans laquelle le Secrétariat a été invité à renforcer son appui aux pays sur les questions juridiques liées à la protection des zones marines et côtières en Méditerranée, les activités ci-après ont été organisées:

- Réunion en Algérie avec des représentants du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, en vue d'examiner la mise en œuvre au Maghreb des instruments juridiques du PAM en matière de protection marine et côtière (15-16 avril 2002);
- Appui à l'Albanie et à la Libye pour des réunions consacrées aux instruments juridiques en matière de protection marine et côtière;
- Cours de formation à l'intention de fonctionnaires nationaux sur les instruments juridiques et de gestion en matière de protection marine (Majorque, 13-15 juin 2002).

- *Système de surveillance de l'application effective des instruments juridiques du PAM*

Compte tenu de la proposition formulée lors de la dernière réunion des Parties contractantes sur la nécessité d'un système de surveillance qui pourrait améliorer l'application effective des instruments juridiques du PAM et de l'existence de mécanismes similaires dans le cadre d'autres conventions et accords internationaux, le Secrétariat a amorcé, sur ce sujet, l'élaboration d'un rapport qui sera soumis à la prochaine réunion du Bureau.

### **b) Questions institutionnelles**

- *Évaluation du CAR/ASP et du REMPEC*

Au cours de la réunion des directeurs de Centres qui se tiendra à Antalya les 11 et 12 mars 2002, le Secrétariat planifiera les conditions dans lesquelles sera menée l'évaluation du CAR/ASP et du REMPEC. Il sera tenu compte des conséquences des évaluations menées au cours du précédent exercice biennal. Il est envisagé de mener ces évaluations dans un délai qui permettra de disposer d'un rapport pour les réunions des Points focaux du CAR/ASP et des correspondants du REMPEC.

- *Suivi des évaluations du CAR/PB, du CAR/PAP et du Programme des 100 sites historiques*

Au cours de la réunion des directeurs de Centres, les recommandations adoptées par la Douzième réunion des Parties contractantes concernant le Plan Bleu et le CAR/PAP feront l'objet d'un examen en vue de leur mise en œuvre. Le Secrétariat rendra compte au Bureau des propositions formulées par la dite réunion. S'agissant de la suite à donner aux recommandations sur le programme des 100 sites historiques, le Secrétariat a commencé à préparer une note relative à la mise en place éventuelle d'une activité intitulée « Patrimoine culturel et développement durable » dont il pourrait saisir la Commission méditerranéenne du développement durable à sa prochaine réunion.

### **c) Coopération**

- *Sommet de Johannesburg*

Le Secrétariat a contribué concrètement aux réunions préparatoires régionales qui ont eu lieu à Genève, Tunis et Le Caire. Il a également contribué à GEO III/PNUÉ, le bilan mondial qui sera publié par le PNUÉ en 2002 en vue du Sommet de la Terre. Le PNUÉ envisage de présenter à Johannesburg la situation des mers régionales, sous la conduite du PAM et de la Convention de Carthagène; une réunion préparatoire sur cette question aura lieu à l'occasion du 3<sup>e</sup> Comité préparatoire du Sommet de la Terre (25 mars - 1er avril 2002). D'autre part, il est aussi envisagé d'appuyer une initiative similaire des ONG méditerranéennes qui aurait pour objet de mettre en exergue les actions menées depuis Rio en Méditerranée en faveur du développement durable, dont notamment la création de la CMDD.

L'information joue un rôle majeur dans les préparatifs du PAM pour le Sommet mondial de 2002. Le PAM compte tirer parti de cet événement de portée planétaire pour y gagner une plus grande visibilité. À cet effet, deux activités principales sont en préparation:

*Brochures thématiques*: un ensemble de publications, dans lesquelles on a veillé à conférer au PAM une même touche de visibilité, actuellement en préparation, sont destinées à faire le point sur le PAM et ses principaux volets à l'intention du grand public. Sous la supervision de l'Unité MED, l'ensemble comprend des publications sur les thèmes suivants:

- Cadre juridique du PAM (établi par l'Unité MED),
- Biodiversité (établi par le CAR/ASP),
- Activités maritimes (établi par le REMPEC),
- Gestion des zones côtières (établi par le CAR/PAP)
- Programme d'actions stratégiques (PAS) (établi par le MED POL)
- Industrie et production plus propre (établi par le CAR/PP)

Guide du PAM: Dépliant résumant et présentant les composantes et principales activités du PAM.

Toutes ces publications seront réalisées en anglais, français et, dans toute la mesure du possible, également en arabe et en espagnol.

- *Coopération entre le PAM et le Partenariat euro-méditerranéen (PEM)*

Suite aux décisions de la Douzième réunion des Parties contractantes demandant au Secrétariat de tenir des sessions de travail régulières avec la CE et d'œuvrer au renforcement des liens entre le PAM et le Partenariat, le PAM a eu des consultations avec le Secrétariat du PEM/SMAP et participera et contribuera au processus préparatoire de la prochaine Conférence des Ministres euro-méditerranéens de l'environnement qui doit se tenir à Athènes du 8 au 10 juillet 2002. Dans ce contexte, le Coordonnateur adjoint a pris part à la réunion préparatoire qui s'est tenue à Malte les 19 et 20 février 2002.

Dans cette perspective, deux rapports sont en préparation; l'un sur l'expérience acquise par le PAM dans l'intégration des préoccupations environnementales dans d'autres secteurs et politiques en vue de promouvoir le développement durable, et l'autre sur moyens d'améliorer les synergies politiques et opérationnelles entre le Partenariat et le PAM.

Par ailleurs, dans le cadre d'une concertation entre les deux Secrétariats, l'on se propose de convenir prochainement d'un processus de coopération plus structuré avec des sessions de travail entre les responsables des Secrétariats ainsi qu'entre les composantes du PAM et les Directions générales et Divisions concernées de la Commission européenne sur des questions thématiques spécifiques d'intérêt commun comme la pollution, la gestion des zones côtières, la biodiversité, etc.

Enfin, il est à souhaiter que cette concertation améliorée et plus soutenue conduira, de la part de la CE, à un soutien accru à la mise en œuvre du programme d'activités du PAM.

- *Coopération entre le PAM et le METAP*

Au cours des deux dernières années, la coopération avec le METAP s'est améliorée grâce à l'échange d'informations, à des consultations régulières et à la contribution à des activités respectives; plus concrètement, le METAP est l'un des principaux partenaires dans la mise en œuvre du projet FEM pour la Méditerranée; la coopération se poursuit avec le CAR/PB sur les questions commerce et environnement, et avec le CAR/PAP sur la gestion des zones côtières, thème qui a donné lieu à la tenue d'un atelier conjoint en janvier 2002 à Malte et pour lequel un important projet stratégique sera établi en commun en vue du prochain appel d'offres du PEM/SMAP.

**d) Partenaires**

- *Révision de la liste des partenaires*

Après adoption des nouveaux critères pour admission ou maintien sur la liste des partenaires du PAM, il a été demandé au Secrétariat de revoir la liste en conséquence.

Le Secrétariat a communiqué les nouveaux critères approuvés à tous les partenaires du PAM en les invitant à lui fournir les informations nécessaires à l'établissement d'un rapport qui sera soumis au Bureau pour examen, ainsi que l'ont demandé les Parties contractantes.

Compte tenu de l'amélioration de la coopération avec les partenaires au cours de l'année écoulée, des diverses initiatives prises pour la préparation du Sommet de Johannesburg et pour la coopération Nord-Sud en Méditerranée, des fonds et moyens additionnels seraient nécessaires pour pousser plus avant cette nouvelle phase de participation et de collaboration avec les organisations partenaires.

#### **e) Réunions**

##### *Révision du calendrier des réunions du PAM*

La question de la rationalisation du calendrier des réunions du PAM est inscrite à l'ordre du jour de la réunion des directeurs de CAR (Antalya, 11 mars 2002). En outre, cette question doit être examinée en relation avec les pourparlers sur la Gouvernance environnementale internationale (GEI), qui portent notamment sur la coordination des accords environnementaux multilatéraux (AEM) et leur regroupement – c'est pourquoi le Secrétariat est d'avis que, en fonction des orientations qui seront adoptées au Sommet de Johannesburg, un rapport pourrait être soumis au Bureau à sa prochaine réunion.

Le calendrier, à la date du 18 janvier 2002, des réunions organisées dans le cadre du PAM figure à l'**annexe II** du présent rapport.

#### **f) Questions financières**

##### *Projets*

Pour l'exercice biennal 2002-2003, les engagements prévisionnels de dépenses (appelés « révisions ») ont été finalisés et adressés au siège du Bureau des Nations Unies à Nairobi pour traitement. Compte tenu de la disponibilité de fonds, tous les Centres ont été autorisés à allouer les montants complets pour 2002 afin de permettre le lancement immédiat des activités de l'année.

##### *Contributions*

Au 31 décembre 2002, les arriérés de contribution pour 2001 se montaient à 1.377.921 dollars E.U. En janvier 2002, il a été reçu du Gouvernement de l'Italie le montant de \$ 590, 683 échu pour l'année précédente. Aucun versement n'a encore été effectué concernant les contributions pour 2002 (\$ 5,931,246 dollars E.U.) et le total, à la fin janvier 2002, des contributions annoncées encore non versées et des arriérés au Fonds d'affectation spéciale s'établissait à \$ 6,718,484.

La position, au 31 janvier 2002, des contributions au Fonds d'affectation figure à l'**annexe III** du présent rapport.

##### *Fonds additionnels*

Sur la base des revenus perçus au titre des intérêts pour 2001, qui devraient dépasser le montant prévu dans le budget (le chiffre exact sera communiqué à un stade ultérieur), et étant donné les renseignements fournis par le PNUE selon lesquels, en raison de contraintes financières, il n'est pas certain que le concours financier escompté du budget du PNUE-DEC et inscrit au budget du PAM sera versé effectivement à celui-ci, et eu égard enfin à la nécessité de faciliter la préparation du Sommet de Johannesburg et d'appuyer les partenaires à cet effet, il est proposé que le Bureau, comme il l'a déjà fait au cours du dernier exercice biennal (Chypre, 3-5 mai 2001), prélève un montant de 80 000 dollars E.U. sur le Fonds d'affectation spéciale pour les activités ci-après:

Assistance aux pays pour leur législation nationale et mise en œuvre du système de rapports du PAM:	20 000	dollars	E.U.
Activités d'information se rapportant au Sommet mondial:	10 000	"	"
Préparation du Sommet en relation avec les partenaires du PAM:	50 000	"	"
	<hr/>		
	80 000	"	"

- *Questions de personnel*

1. Assistante d'information (poste no: CA-6030-00-04-1314). Ce poste est nouveau et remplacera celui d'employée de bureau. Le processus de classement est en cours avant que ne commence celui du recrutement.
2. Le processus de recrutement est en cours pour le poste de secrétaire auprès de l'administrateur de programme à l'Unité MED (poste no: ME-6030-00-04-1306). Un jury s'est réuni en novembre 2001 et la recommandation a été approuvée par l'APP de Nairobi. Sous réserve de la délivrance du certificat d'aptitude médicale, la titulaire prendra ses fonctions en février 2002.

**e) Information et sensibilisation du public**

Au cours de la période considérée, la mise en œuvre des diverses activités prévues dans le cadre de la stratégie du PAM en matière d'information s'est poursuivie. Cette stratégie a pour principal objectif de renforcer la visibilité du PAM et de sa contribution à la sauvegarde de l'environnement et à la promotion du développement durable dans la région méditerranéenne.

Plus concrètement, les activités suivantes ont été réalisées au cours de la période allant de la mi-novembre à la mi-mars 2002:

- *Publications du PAM:*

MedOndes: la nouvelle livraison (numéro 45) a été publiée; la plus grande partie en est consacrée à la Douzième réunion des Parties contractantes à Monaco. Le numéro 46 en est actuellement au stade final de préparation. MedOndes est publié en anglais, arabe et français.

CMDD: La synthèse du Bilan stratégique a été publiée en anglais et français. La version arabe en est voie de finalisation.

Série des rapports techniques du PAM. Trois nouveaux volumes ont été établis:

- No 134: Projet PAC/PAM "Israël": Rapport intégré final et autres documents (en anglais seulement) (publié).
- No 135: Programme d'aménagement côtier (PAC) "Zone côtière de Sfax": Synthèse des études du projet, rapport de la réunion de clôture et autres documents choisis, en français seulement (sous presse),
- No 136: Lignes directrices pour la gestion des déchets de poisson ou autres matières organiques issues de la transformation du poisson et d'autres organismes marins, en anglais, arabe, français et espagnol (sous presse).

Diffusion: les publications ont été adressées jusqu'à 3 500 destinataires différents.

- *Communiqués de presse*

Cinq communiqués de presse ont été publiés, en anglais et en français: quatre au cours de la réunion des Parties contractantes à Monaco et un autre à l'occasion de la signature à Malte du nouveau «Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée».

- *Réseau de médias:*

Le réseau de médias a été actualisé et revalorisé. Il comprend actuellement plus de 250 médias et professionnels de la communication s'occupant des questions d'environnement et de développement durable. Il comprend également près de 100 éditeurs et rédacteurs en chef de magazines et bulletins spécialisés d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, régionales et internationales.

- *Dossiers de presse et d'information*

Un nouveau dossier d'information a été publié, avec une présentation du PAM en quatre langues. Son contenu varie en fonction du public visé.

- *Site web*

Le site web a été repensé et réagencé en vue d'assurer un accès dynamique à l'information. Tous les textes se rapportant aux divers volets du PAM ont été finalisés, de même que la mise en page. Le site en est actuellement à la phase de programmation technique.

- *Bibliothèque*

Demandes de renseignements et publications: La bibliothèque a traité 162 demandes de renseignements ou de recherche, dont environ 33% provenaient du personnel du PAM et des CARS et 66% d'organismes ou personnes extérieurs, dont un tiers appartenant à la communauté universitaire méditerranéenne. Plus de 200 exemplaires de publications ont été envoyés, et plus de 250 nouveaux titres ont été reçus et ont enrichi le fonds de la bibliothèque.

Processus d'automatisation: pour l'heure, 526 documents de réunions importantes ont été converties en format PDF, intégrées dans la base de données et seront accessibles sur le nouveau site web. Ils comprennent les rapports de toutes les réunions des Parties contractantes de 1975 à nos jours (dans les 4 langues) ainsi que des réunions des groupes de travail (WG) et de celles de la CMDD et du Bureau pour 2000-2001. D'autres rapports et documents d'information des réunions des Parties contractantes jusqu'en 1995 ont également été convertis.

La phase actuelle s'achèvera avec la conversion en format PDF, pour mise à disposition sur le site web, des documents restants des réunions des Parties contractantes et réunions techniques jusqu'en 1975, et de tous les volumes de la Série des rapports techniques du PAM. La page web de la bibliothèque est achevée et comprend des catégories de documents du fonds principal de la bibliothèque et des réunions du PAM, tout en permettant la libre recherche par auteur, titre, code, date, sujet et mot clé. Elle offre aussi des liens vers des sites et e-mails importants, avec des extraits.

- *Stratégie méditerranéenne d'information et de sensibilisation du public*

Une nouvelle phase de la préparation de cette stratégie s'est ouverte avec l'élaboration d'un élément sous-régional concernant les pays suivants: Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Albanie, Turquie, Chypre, Malte et Israël.

Les contributions d'experts et d'ONG de chacun des pays précités ont été recueillies et sont fusionnées dans un projet de proposition qui sera examiné lors d'un atelier qui rassemblera à Split, à la mi-avril 2002, des représentants de ces pays ainsi que de la CE et de la Convention d'Aarhus. L'atelier conduira à la rédaction finale de la stratégie proposée pour cet élément sous-régional.

La version finalisée sera intégrée dans le premier élément sous-régional, déjà achevé, qui concerne les pays méditerranéens arabophones (sur la base des résultats de l'atelier du Caire sur le thème «Situation, enjeux et stratégies de l'information et de la sensibilisation sur l'environnement et le développement durable dans les pays arabophones», organisé conjointement avec la Ligue des États arabes, le CEDARE, le RAED et des ONG nationales et régionales).

## **B) COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)**

Compte tenu du contexte international de septembre 2001 et de ses incidences sur la région, la 7<sup>e</sup> réunion de la CMDD a été reportée à mars 2003. Dans l'intervalle, comme la Douzième réunion des Parties contractantes avait lieu en novembre, il a été décidé d'organiser juste avant une réunion extraordinaire de la CMDD de manière à soumettre aux Parties contractantes, pour examen, les constats et propositions des groupes thématiques en cours et la question plus générale de la mise en œuvre et du suivi des recommandations.

Ainsi quatre ensembles de recommandations ont-ils été adoptés par les Parties contractantes, mettant un terme aux activités des groupes de travail sur les thèmes «Industrie et développement durable» et «Gestion urbaine», tandis qu'il était demandé à la CMDD de poursuivre ses travaux sur le thème «Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen» et sur la question générale «Mise en œuvre et suivi des recommandations et propositions d'action de la CMDD».

La 7<sup>e</sup> réunion de la CMDD se tiendra finalement du 13 au 16 mars 2002 à Antalya, à l'invitation du Gouvernement de la Turquie qui en partage les coûts; elle sera précédée par un atelier des grands groupes destiné à rechercher les moyens d'améliorer leur contribution à la CMDD, en particulier, et au développement durable, en général.

Comme un certain sentiment de déception s'est fait jour, surtout depuis 1999, à l'égard de la CMDD, ainsi qu'en ont témoigné les débats de la Onzième réunion des Parties contractantes et de la 6<sup>e</sup> réunion de la Commission, une étude intitulée «Évaluation et perspectives de la CMDD» a été entreprise et ses constats et propositions seront soigneusement examinés par la 7<sup>e</sup> réunion de la CMDD. Toute nouvelle décision concernant d'éventuelles modifications à apporter au mandat et au règlement intérieur de la Commission ainsi que toute autre option ne pourront être arrêtées qu'en étroite coopération avec le Bureau des Parties contractantes. Cette réunion d'Antalya sera saisie également des questions relatives à la mise en œuvre et au suivi des recommandations, d'«Orientations» pour une stratégie méditerranéenne de développement durable ainsi que des nouveaux thèmes à inscrire au programme de travail.

En plus du thème «Libre échange et environnement dans le contexte du développement durable» et de toute autre problématique à aborder au cours du prochain exercice biennal, la CMDD s'attachera avant tout à élaborer une stratégie méditerranéenne de développement durable, un projet qui devrait être soumis à l'attention de la 13<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes. Diverses sessions de travail, des documents directifs établis par des experts éminents sur les trois piliers du développement durable et un atelier d'experts concernés serviront de base à l'élaboration de ce projet et en esquisseront la structure, toutes ces activités bénéficiant d'un concours financier de l'Espagne.

Un projet préliminaire de la Stratégie méditerranéenne devrait être examiné par la 8<sup>e</sup> réunion de la CMDD, qui doit se tenir en Algérie vers avril 2003, en principe, et dont le Ministère algérien de l'environnement partagera les coûts.

En outre, conformément aux décisions prises par les Parties contractantes, le Secrétariat continuera d'apporter son appui aux Parties en favorisant l'information et la sensibilisation du public, notamment grâce à la préparation de brochures nationales sur les questions d'environnement/développement durable. C'est ainsi que neuf brochures ont été composées et publiées dans les langues locales et en anglais et/ou français, en Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Albanie, Grèce, Syrie, Liban, Égypte, Malte et Maroc; des brochures similaires sont en préparation et devraient être bientôt finalisées en Croatie, Turquie, Libye, Tunisie et Algérie; dans le même esprit, une brochure spécifique fait l'objet d'une réalisation commune de la part de deux grands réseaux d'ONG - le MIO-ECSDE et MED Forum.

Le Secrétariat devrait aussi inciter les parties concernées à mettre en œuvre certaines des recommandations de la CMDD qui ont été adoptées, par le biais de projets pilotes, de préférence associant deux pays.

## **C) PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION**

### **a) Évaluation et maîtrise des sources terrestres de pollution**

#### *- Activités de surveillance continue*

La lenteur mise par certains pays à finaliser leurs programmes nationaux de surveillance a été l'une des préoccupations qui ont accaparé le MED POL dans les mois qui ont suivi la réunion des Parties contractantes à Monaco. Seuls sept pays ont en fait, à l'heure actuelle, un programme MED POL opérationnel. Il convient de noter que la France, l'Italie et l'Espagne (pays menant des activités de surveillance très vastes et très complètes) n'ont pas soumis de programme. Les raisons de cette situation sont à rechercher à plusieurs niveaux. Tout d'abord, un certain nombre de pays se sont trouvés insuffisamment préparés, aux niveaux technique et institutionnel, pour adopter l'approche nouvelle et différente introduite dans le volet «surveillance» de la Phase III du MED POL. Deuxièmement, au niveau national, le lien qui permettrait à la communauté scientifique de tableur sur la gestion administrative/politique est encore faible dans nombre de pays, si bien que les instituts chargés de la surveillance ne comptent eux-mêmes, presque uniquement, que sur le modeste appui financier du MED POL. Troisièmement, la décentralisation des responsabilités en matière de surveillance est, dans un certain nombre de cas, un obstacle possible à une coordination efficace des activités par l'administration centrale, avec laquelle le MED POL est traditionnellement en contact. Les questions ci-dessus ont été examinées et analysées par le Secrétariat et des contacts ont été noués avec des pays en vue de trouver des solutions. Grâce à cela, il apparaît que des programmes nationaux de surveillance MED POL seront bientôt finalisés en Algérie, en Syrie, au Liban, en Israël, à Malte et en Italie. Des

négociations sont en cours avec d'autres pays et permettent d'envisager des visites sur place.

En ce qui concerne les sept programmes nationaux en cours d'exécution, des dispositions ont été prises pour les étendre et, s'il y a lieu, les compléter et améliorer.

Une réunion d'experts désignés par les gouvernements pour examiner les activités de surveillance MED POL s'est tenue à Rome du 5 au 7 décembre 2001; les aspects techniques et gestionnels de la surveillance continue des tendances, de la conformité et des effets biologiques y ont été passés en revue et débattus. De plus, un projet de programme de surveillance de l'eutrophisation a été présenté et examiné, et un certain nombre de dispositions ont été convenues pour que le programme soit appliqué en 2002. Un petit groupe d'experts se réunira au cours du premier semestre 2002 pour arrêter des détails du programme tels que les paramètres, la fréquence, la méthodologie, etc.

D'amples travaux ont été réalisés pour achever la conception théorique de la nouvelle base de données MED POL. Après avoir présenté et soumis à examen les éléments fondamentaux de la nouvelle base de données à la réunion précitée de Rome, le Secrétariat a continué de travailler avec plusieurs experts qualifiés pour finaliser la structure de la base de données. Une réunion consultative restreinte se tiendra les 14 et 15 mars 2002 à Athènes pour pousser plus avant l'examen de la base de données et tester le système proposé avec des données disponibles. Le Secrétariat s'est aussi employé à poursuivre la validation des données des Phases I et II du MED POL en vue de les inclure dans un CD-ROM qui fera l'objet d'une large diffusion.

Une réunion consultative sur les critères et normes pour les eaux côtières à usage récréatif s'est tenue à Athènes les 27 et 28 novembre 2001. La réunion a examiné les propositions du Secrétariat visant à combiner les lignes directrices de l'OMS et d'autres normes internationales telles que les directives de l'UE dans ce domaine. Une autre réunion est prévue au cours de l'exercice biennal afin de finaliser les normes et critères méditerranéens.

## RECOMMANDATION

**Le Bureau est invité à considérer la formulation de programmes nationaux de surveillance comme la base de l'évaluation continue de l'état de la pollution et de l'application de mesures antipollution, et par conséquent à demander aux pays qui ne l'ont pas encore fait de soumettre sans délai leur programme de surveillance MED POL.**

- *Mise en œuvre du PAS dans le cadre du Protocole «tellurique»*

Après l'adoption à Monaco, par les Parties contractantes, du «Document opérationnel pour la mise en œuvre du PAS», le Secrétariat s'est attelé à l'élaboration de lignes directrices pratiques et concrètes à l'intention des gouvernements afin d'aider ceux-ci à appliquer les mesures convenues. Plus précisément, un projet de lignes directrices pour l'établissement du bilan de base national des émissions/rejets de polluants a été réalisé et il est prêt à être distribué et testé. Le calcul du bilan de base pour l'année 2003 est en fait la première disposition à prendre pour la préparation des bilans diagnostiques nationaux et des plans d'action nationaux. Les lignes directrices devraient aider les pays à calculer le total des émissions/rejets pour l'année 2003 qui sera le point de référence pour les réductions à obtenir dans le cadre de la mise en œuvre du PAS. L'Accord RAMOGE a offert de tester les lignes directrices et de collationner les informations concernant l'aire géographique relevant de sa compétence. Le projet de lignes directrices sera bientôt distribué à tous les Points focaux en leur offrant de les aider à calculer le bilan de base.

Compte tenu de la complexité du processus d'élaboration des Plans d'actions nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, dont l'achèvement est prévu pour la fin de 2003, le Secrétariat a commencé à préparer des lignes directrices qui sont spécifiquement destinées à aider les pays dans leurs efforts. Le projet de lignes directrices sera prêt en mars 2002.

D'autres activités relatives à la mise en œuvre du PAS sont financées par le projet FEM pour la Méditerranée et il en est rendu compte à la section pertinente ci-dessous.

## RECOMMANDATION

**Le Bureau est invité à demander instamment aux pays d'amorcer, en coopération avec le Secrétariat, le processus d'établissement de leur bilan de base d'émissions/rejets de polluants pour 2003 qui servira de base de référence pour l'obtention progressive des réductions de la pollution industrielle prévues dans le PAS.**

- *Mise en œuvre du Protocole «immersions»*

Après le choix d'un expert et l'identification des autorités nationales compétentes, le Secrétariat s'est attelé à l'établissement d'un rapport détaillé sur les activités d'immersion effectuées dans la région au cours de la période 1995-2001. Ce rapport devrait fournir une vue d'ensemble instructive sur la mise en œuvre du Protocole «immersions» de 1975 dans la perspective d'une prochaine entrée en vigueur du Protocole révisé de 1995.

- *Autres activités*

Suite aux demandes formulées par plusieurs pays pour que soit étudiée la question des implications environnementales des rejets de saumure par les usines de dessalement, le Secrétariat a, en 2001, réalisé une évaluation sur cette question et un projet de lignes directrices pour la gestion des saumures. Pour finaliser les lignes directrices, une réunion d'experts désignés par les gouvernements doit se tenir en Italie du 16 au 18 mai 2002. Ces lignes directrices devraient fournir aux pays des conseils sur les meilleures pratiques de gestion des déchets en vue de réduire au minimum les impacts néfastes sur l'environnement.

Pour préparer le terrain à la future mise en œuvre du Protocole «déchets dangereux», le Secrétariat établit actuellement une évaluation très complète de la gestion des déchets dangereux dans la région; le document sera prêt à la fin mars 2002.

Eu égard à l'essor pris dans la région par les activités de mariculture, qui seraient susceptible d'accroître les risques d'eutrophisation dans certaines zones, le Secrétariat a également amorcé l'élaboration d'un état de la situation actuelle et de ses perspectives. Le projet d'évaluation sera prêt à la fin mars 2002.

- *Mise en œuvre du projet FEM pour la Méditerranée*

Le projet FEM est désormais pleinement opérationnel et devrait fournir une contribution déterminante à la mise en œuvre du PAS et du Protocole «tellurique».

En ce qui concerne la coordination de l'ensemble du projet, la deuxième réunion du Comité interorganisations doit se tenir à Tirana le 21 mars 2002 et la première réunion du Comité de coordination, avec les représentants des pays, se tiendra le lendemain dans le même lieu. Les deux réunions ont pour objet le développement du projet et l'examen de son

suivi. Pour ce qui est de la coordination des activités au niveau national, le processus de mise en place de comités interministériels tarde quelque peu à se concrétiser, des progrès n'étant manifestes que dans quelques pays. Le Secrétariat est prêt, à ce sujet, à fournir une aide aux pays qui en ont besoin.

Les travaux portant sur l'examen des informations disponibles sur les «points chauds» de pollution recensés ont démarré dans la perspective du lancement des études de préinvestissement dans les pays éligibles au FEM. Une réunion du Comité ad hoc s'est tenue à Athènes en janvier 2001; les participants ont examiné les informations à jour communiquées par les pays et ont établi un projet de liste de «points chauds» retenus (pour lesquels des études de préinvestissement seront réalisées) et elle est actuellement adressée aux pays pour décision finale.

La préparation du nouveau Bilan diagnostique transfrontière (BDT), qui a pour objet d'actualiser les informations et d'étendre les sujets traités dans le précédent document publié en 1997, est également en bonne voie, et l'avant-projet devrait être prêt pour la fin mars 2002.

S'agissant des activités de renforcement des capacités, un cours de formation régional sur l'étude d'impact sur l'environnement a été organisé en février 2002. Des cours nationaux sur l'exploitation et la maintenance des stations d'épuration des eaux usées sont en préparation dans plusieurs pays, de même qu'un cours régional sur la surveillance et l'inspection environnementale. Les lignes directrices et les plans d'action régionaux prévus dans le projet sont également en cours d'élaboration avec l'assistance d'experts, et les projets devraient être prêts en juin 2002.

En ce qui concerne l'identification des instruments financiers destinés à assurer la mise en œuvre durable du PAS, les aspects organisationnels du lancement de sept projets pilotes sont achevés, et les projets devraient démarrer cette année.

Des consultants nationaux ont été choisis et chargés par contrat d'élaborer les rapports par pays dans le cadre de la préparation du PAS-biodiversité. Les projets de rapport étaient attendus pour la fin février

## **RECOMMANDATION**

**The Bureau est invité à demander instamment aux pays de créer des comités interministériels qui sont essentiels à la bonne coordination et au suivi adéquat des activités du projet FEM et de la mise en œuvre du PAS.**

### **b) Évaluation et maîtrise de la pollution d'origine maritime**

Dès novembre 2001, le REMPEC, conformément à ses fonctions et à ses objectifs ainsi qu'aux décisions des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, a poursuivi ses activités dans les domaines de la diffusion de l'information, de l'aide à la mise en place de systèmes nationaux de préparation et d'intervention (renforcement des capacités), et d'assistance en cas de situation critique. Les activités ci-après ont été réalisées:

#### Diffusion de l'information

- i) Dans le cadre de son activité permanente de développement et de mise à jour du Système d'information régional (SIR), le Centre a achevé la traduction en français du nouveau «Guide de lutte contre la pollution marine accidentelle en Méditerranée», édition 2000; le document sera distribué prochainement aux correspondants francophones du REMPEC.

- ii) La nouvelle brochure pour le 25<sup>e</sup> anniversaire du REMPEC a été publiée au début décembre 2001 et présentée au Ministre maltais de l'environnement lors d'une conférence de presse organisée pour célébrer l'événement.
- iii) La brochure spécialement réalisée pour le Sommet mondial sur le développement durable, qui doit se dérouler à Johannesburg à l'automne 2002, sera publiée à la fin février 2002. Établie en anglais et en français, elle met l'accent sur les risques que fait peser sur le milieu marin le transport d'hydrocarbures et d'autres substances dangereuses, et sur la valeur ajoutée du nouveau Protocole concernant le REMPEC qui vient d'être adopté.

#### Renforcement des activités

- i) Au titre du processus visant à mettre en place au Liban une organisation bilatérale chargée de la pollution marine et de l'établissement d'un plan national d'urgence, un cours de formation à l'intention des décideurs a été organisé à Beyrouth du 3 au 5 décembre 2001.
- ii) Un cours de formation régional, dit MEDEXPOL 2001, sur la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident mettant en jeu des substances dangereuses à l'interface navire-rivage, a été organisé à Gênes du 10 au 14 décembre 2001, en collaboration avec le service des garde-côtes italiens.
- iii) Deux cours de formation nationaux sur les risques liés à la gestion de substances dangereuses dans les zones portuaires ont été organisés à Malte, du 7 au 9 janvier 2002 et en Libye du 11 au 13 janvier 2002, à l'intention des responsables des opérations d'intervention.

Ce sont au total 91 personnes qui ont bénéficié d'une formation depuis novembre 2001.

#### Protocole «situations critiques»

Au cours de la période considérée, la principale activité du Centre a consisté à finaliser le nouveau Protocole, de concert avec l'Unité MED/PNUÉ et en étroite coopération avec l'OMI.

#### Activités de prévention et de maîtrise de la pollution d'origine maritime

L'accord donné par la Communauté européenne à l'octroi d'une subvention pour l'exécution du projet MEDA concernant «les installations de réception portuaires pour la collecte des débris, eaux de cale et eaux huileuses générés par les navires» dans la région méditerranéenne a été signé conjointement par la CE et l'OMI (au nom du REMPEC) le 4 décembre 2001. La procédure destinée à mettre en place le Comité directeur et à convoquer la première réunion (prévue à titre provisoire pour les 15 et 16 avril 2002) est déjà engagée.

#### Personnel

- i) La procédure de recrutement de la personne chargée de remplacer l'administrateur de programme HNS (ancien expert chimiste), M. Stefan Micallef, qui a rejoint le PNUÉ à Nairobi en octobre 2001, a été menée à bonne fin. Le nouvel administrateur de programme HNS, M. Elias Sampatakakis prendra ses fonctions au REMPEC le 1<sup>er</sup> mars 2002.
- ii) Dans le cadre du système français «Volontariat international en entreprise» (VEI), Melle Emilie Dorgeville a été détachée au REMPEC par TOTAL-FINA-ELF pour une période de 18 mois. Elle a pris ses fonctions au Centre le 4 décembre 2001. Entre autres tâches, elle fera office d'agent de liaison entre le REMPEC, l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA) et le Mediterranean Oil Industry Group (MOIG); elle suivra les projets de télédétection exécutés par diverses organisations internationales (ASE,

JRC-ISPRA, CE, CAR/TDE) et maintiendra le contact avec elles; elle mènera des activités dans le domaine de l'établissement de cartes de sensibilité et de modèles de prévision dans le cadre de projets LIFE, MEDA et SMAP.

iii) Pour aider le Centre à mettre en œuvre le projet MEDA sur les installations de réception portuaires, le REMPEC a recruté sous contrat Melle Lilia Khodjet El Khil, en tant que consultante, pour une période initiale de six mois à compter du 18 février 2002.

iv) Aux termes d'une «convention de stage» avec l'université «Panthéon-Assas, Paris II», Melle Catherine Gaillochet travaillera au REMPEC pour une période de 5 mois à compter du 4 février 2002. Elle réalisera une étude comparative des réglementations internationales existantes (OMI, CE, PAM/PNUE) en matière de transport maritime et de protection du milieu marin.

v) Suite à l'approbation par la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes, la procédure de sélection du nouvel administrateur de programme au REMPEC a démarré en janvier 2002. Il est prévu que le nouvel administrateur prendra ses fonctions au Centre en avril 2002.

### **c) Production plus propre**

#### Renforcement des capacités

**Atelier de formation sur le diagnostic environnemental des opportunités de minimisation (DEOM):** Il s'est tenu à Dubrovnik du 12 au 14 décembre 2001; il a réuni 37 participants de Croatie, Bosnie-Herzégovine, Slovénie et Albanie; il était organisé par le CAR/PP en collaboration avec le Centre croate pour la production plus propre et avec l'appui du Centre pour un développement écologiquement durable.

L'atelier avait pour objet de présenter les principes et les avantages de la production plus propre et de renforcer les capacités pour un outil qui est destiné à identifier les opportunités de prévenir la pollution dans les procédés de production des entreprises.

#### Diffusion

- **Bulletin «CPNews»:** le no 10 a été publié au cours de la période considérée.
- **Annual Technical Publication on CP:** le no 2, avec des études de cas et des exemples de prévention de la pollution en Méditerranée est prêt.

#### Études et dépliants

- **Situation et tendances de l'industrie et développement durable dans la région méditerranéenne.** Ce document est divisé en deux parties qui concernent la situation et les tendances de l'industrie et du développement durable dans la région méditerranéenne (dans une perspective méditerranéenne et européenne). Il comprend aussi le rapport de la réunion tenue à Barcelone en juin 2001, avec la liste des participants et les propositions d'action soumises et approuvées par la réunion de la CMDD à Monaco.
- Plusieurs études et dépliants ont été élaborés au cours de cette période et ils seront publiés dans les prochains mois. Ils sont consacrés aux questions suivantes: industrie laitière, industrie textile, méthodologie des groupes de travail, programme de bonnes pratiques et biotechnologies.

## **D) AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES ET BIODIVERSITÉ**

### Activités

En décembre 2001, les négociations engagées entre le CAR/ASP et les services compétents de la Communauté européenne ont abouti à la signature d'un contrat de projet; le projet MedMPA a démarré le 1<sup>er</sup> février 2002 et portera sur une période de 30 mois. Le coût global se montera à 2 191 169 euros et il sera mis en œuvre dans sept pays (Algérie, Chypre, Israël, Malte, Maroc, Syrie et Tunisie).

À la demande du Coordonnateur du PAM, le CAR/ASP a établi un document destiné à être diffusé à l'occasion du Sommet de la Terre (Rio+10). La version préliminaire du document a été finalisée à la fin décembre 2001 et soumise à l'Unité MED. Elle doit être harmonisée avec les documents établis aux mêmes fins par d'autres Centres régionaux du PAM.

Le CAR/ASP s'attelle à la préparation du Symposium sur les aires protégées marines et côtières en Méditerranée qui se tiendra en Espagne (6-10 mars 2002). Un mémorandum d'accord a été conclu entre le CAR/ASP et le Ministère de l'environnement de Catalogne.

Une Journée d'information sur «les proliférations anormales de méduses dans le bassin méditerranéen et le littoral tunisien» a été organisé pour dresser une liste d'actions à entreprendre dans l'immédiat. Il a été décidé, en particulier, de publier une brochure destinée à expliquer le phénomène des proliférations à l'intention des utilisateurs de la mer.

### Réunions

Il a été organisé une réunion d'experts sur les types d'habitat côtiers (terrestres et de zones humides) dans la région méditerranéenne; un atelier de formation a été également organisé sur la mise en place d'aires spécialement protégées en Syrie.

### ASPIM

Dans le cadre de la coordination avec l'Organisation maritime internationale, un processus est engagé pour que les ASPIM soient signalées sur les cartes de navigation.

### Contribution aux PAC

Finalisation du processus de démarrage du PAC «Liban».

### Site web

La version web de la base de données méditerranéenne sur la végétation marine a été établie et affichée; elle est consultable sur le site: [www.rac-spa.org/vegap.html](http://www.rac-spa.org/vegap.html).

## **E) ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

- *Surveillance et prospection pour l'environnement et le développement*

### Renforcement des capacités en statistiques environnementales

Des invitations ont été adressées, de concert avec le projet MEDSTAT, pour permettre aux pays du PAM qui ne bénéficient pas du programme MEDA de prendre part à la formation dispensée dans le cadre dudit projet: un cours de formation destiné à des statisticiens de l'environnement est en préparation pour mars 2002; des représentants de pays des Balkans et de la Libye ont également été invités.

### Libre-échange et environnement

Conformément aux recommandations de la réunion extraordinaire de la CMDD à Monaco:

- des études complémentaires ont été lancées afin d'explorer plus en détail la question du libre-échange dans l'agriculture. Trois études de cas ont été préparées et lancées en Tunisie, à Chypre et au Maroc, et le CIHEAM a été associé à la planification;
- un partenariat a été instauré avec le METAP concernant les PME-PMI du secteur du textile.

Un rapport technique du PAM a été établi à partir du compte rendu de l'atelier de Mèze.

### Rapport sur l'environnement et le développement

Le comité directeur du rapport s'est réuni pour examiner le contenu des premiers chapitres. Les avis émis sur le plan détaillé du rapport ont conduit à en améliorer la structure.

Des études complémentaires ont été lancées (énergie, transports, migrations, indicateurs sociaux, géopolitique et commerce).

Trois chapitres sont en cours de rédaction.

### Indicateurs pour le développement durable

Les données communiquées par les pays méditerranéens pour le calcul des 130 IDD ont été analysées; des informations supplémentaires sont recherchées et des consultations ont été établies avec les pays volontaires. Ces données servent actuellement à actualiser les fiches d'IDD.

La Commission européenne a accordé un financement en vue d'étendre, de calculer et d'analyser des indicateurs pour les régions côtières de trois pays. La méthodologie a été mise au point dans trois pays volontaires - la Syrie, la Libye et la Croatie. La méthodologie sera présentée à une réunion de lancement qui est en préparation.

En partenariat avec l'IFEN, le Plan Bleu apporte son appui au test d'IDD marocain. Un cours de formation conjoint Plan Bleu-IFEN a eu lieu en janvier 2002 à l'IFEN à l'intention de 3 membres de l'Observatoire marocain pour l'environnement et le développement.

Un cours de formation de deux jours sur l'information environnementale a également été organisé en Libye à la fin décembre; de nombreux fonctionnaires de l'AGE et dix provenant d'autres institutions y ont pris part.

- *Assistance aux observatoires nationaux pour l'environnement et le développement*

Suite à l'étude de faisabilité concernant un observatoire national algérien pour l'environnement et le développement, il a été demandé au Plan Bleu de fournir une aide à l'établissement d'un dossier de financement destiné à LIFE - pays tiers. Deux missions sur place ont été organisées et une assistance technique a été octroyée pour finaliser le dossier qui a été soumis à la Commission européenne en novembre 2001. Un projet régional a aussi été préparé; il est centré sur le renforcement des capacités des observatoires nationaux dans le domaine du milieu urbain.

- *Intégration de l'environnement et du développement*

Tourisme

Un projet de Livre blanc sur le tourisme a été établi et soumis pour avis à des experts en tourisme relevés dans des pays volontaires. Une réunion est prévue pour la fin février 2002 en vue de réunir ces experts, d'affiner le projet et de compléter les illustrations et les indicateurs au moyen de données nationales.

Un Guide de bonnes pratiques pour l'évaluation de la capacité d'accueil touristique dans les zones côtières est en préparation. À cette fin, une réunion a été convoquée à Rome pour les 13 et 14 janvier 2002; le cahier des charges a été examiné avec les experts associés à l'élaboration du document.

Eau

Le Plan Bleu poursuit ses préparatifs du forum sur la gestion de la demande en eau qui doit se tenir à Rome du 3 au 5 octobre 2002. Plus de 9 études de cas approfondies et 3 synthèses horizontales ont été lancées. De nombreux contacts ont été noués pour préparer le forum et identifier des conférenciers. Le Plan Bleu a également pris part à de nombreuses réunions, dont une de portée régionale au Caire, pour annoncer le projet.

Le PAP établit actuellement un contrat pour l'élaboration d'un Guide de bonnes pratiques pour la gestion de l'eau en milieu urbain, une question de plus en plus aiguë dans la région méditerranéenne.

Développement rural

Un rapport sur les sols et un fascicule sur les forêts sont en cours de finalisation. Deux études de cas sur le développement rural en Italie ont également été lancées et devraient se traduire par la formulation d'une méthode que l'on pourrait ensuite généraliser à d'autres pays.

Villes et urbanisation

Un rapport récapitulatif sur les travaux de la CMDD est en préparation; une version abrégée sera utilisée pour le chapitre «zones urbaines» du rapport 2003 sur l'environnement et le développement. Une version plus détaillée servira à publier un numéro de la série des fascicules du Plan Bleu.

Déchets urbains

Un résumé est en préparation et des données complémentaires sont collectées pour le rapport sur l'environnement et le développement. Un essai prospectif est actuellement mené sur les déchets en Méditerranée à l'horizon 2025.

## Coopération et financement pour le développement durable

Des documents de synthèse ont été rédigés sur la coopération et le financement pour le développement durable, à l'attention de la CMDD.

### Érosion côtière

Dans ses activités relatives à la gestion des zones côtières, le CAR/PAP a attaché une importance toute particulière à l'érosion côtière qui est un problème qui ne cesse de gagner en acuité dans de nombreux pays méditerranéens. Pour cerner les sujets et les zones où il pourrait s'impliquer, le PAP a organisé une réunion d'experts qui s'est tenue les 10 et 11 janvier 2002 dans les locaux du Centre à Split. Neuf experts provenant de 6 pays et des représentants du PAP y ont pris part.

### Érosion des sols

Une proposition de projet pour LIFE – pays tiers intitulée «Projet sous-régional sur la maîtrise de l'érosion et de la désertification dans les bassins versants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie – CEDAMT» a été soumise à la CE à la fin novembre 2001. Un atelier régional chargé d'examiner la proposition s'est tenu à Rabat du 24 au 26 septembre 2001. L'atelier avait pour principal objet de présenter aux pays intéressés (Algérie, Maroc, Tunisie) les grandes lignes d'un projet sous-régional de lutte contre l'érosion et la désertification et d'examiner les documents ayant servi de base à la formulation du projet. Ont pris part à l'atelier des représentants des pays participant au projet, de la FAO et de la CDD-ONU.

En plusieurs occasions, notamment dans les pays du Maghreb, il a été préconisé de créer une photothèque illustrant les divers types de phénomènes d'érosion/désertification et leurs degrés d'intensité. Elle servirait d'annexe aux lignes directrices sur la méthodologie de cartographie des processus d'érosion/désertification. L'ébauche de cette photothèque a été préparée en décembre et il est envisagé de soumettre au mois de mars un projet de document. La préparation d'une telle documentation photographique a été envisagée comme l'un des éléments du projet LIFE à entreprendre à sa phase préliminaire.

## **F) GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES**

### *- Coordination générale du projet*

La Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles s'est tenue à Monaco du 14 au 17 novembre 2001. Le CAR/PAP y a présenté le Livre blanc sur la GIZC en Méditerranée et il l'a distribué aux participants, de même que les publications en trois langues d'un Guide de bonnes pratiques pour la GIZC.

Le CAR/PAP prépare actuellement la Brochure du PAM sur la gestion intégrée des zones côtières, qui sera diffusée à l'occasion du Sommet de Johannesburg. La brochure sera publiée en anglais, arabe, espagnol et français.

Le site web du PAP, <http://www.pap-thecoastcentre.org>, est régulièrement mis à jour et fournit des renseignements sur toutes les activités actuelles du PAP, des nouvelles, etc. La bibliothèque du PAP s'enrichit régulièrement des publications, livres et autres documents pertinents. La liste des acquisitions est disponible sur le site web, qui est actualisé une fois tous les trois mois.

- *Gestion durable des zones côtières*

PAC «Malte»

Le PAC «Malte» est en voie d'achèvement. Selon le programme initial, il aurait déjà dû être clos, mais, à la demande de la partie maltaise, il a été prorogé, et notamment la conférence de présentation finale (maintenant prévue pour juin 2002). Du 25 au 27 novembre 2001, un consultant du PAP s'est rendu en mission à Malte pour aider l'équipe locale à mettre au point le projet de document final de l'activité «Plan de gestion intégrée des ressources en eau pour la zone nord-ouest de l'île». Des observations et des demandes de légères modifications ont été adressées au responsable de l'équipe maltaise, et le document devrait être soumis prochainement. Les autres activités du PAC qui sont du ressort du PAC sont la gestion des données, la gestion de la lutte contre l'érosion/désertification, le programme participatif, et la gestion durable du littoral. En ce qui concerne ces activités, au cours de la période d'établissement des rapports, de multiples contacts se sont instaurés entre le CAR/PAP et l'équipe maltaise. Il est prévu que les projets de rapports d'activité finaux seront soumis au PAP pour approbation à la fin février, à l'exception de celui qui concerne la gestion des données, car cette activité devait recueillir et traiter les données et informations provenant de toutes les autres activités. Le cahier des charges ayant trait à l'élaboration du document de projet final intégré a été adopté, et le contrat correspondant signé.

L'activité «Analyse systémique et prospective de la durabilité» s'est conclue par un séminaire national qui a eu lieu en janvier, et le projet de rapport final a été établi. Les autorités maltaises ont opté pour un suivi à moyen terme des indicateurs retenus par l'office statistique, et les résultats de cette activité seront appliqués dans le cadre de la commission nationale du développement durable qui vient d'être créée.

PAC «Liban»

Le PAC «Liban» est proche de sa phase de formulation. Le projet de rapport de lancement a été soumis par le coordonnateur national du projet et il va être présenté et débattu lors de l'atelier qui sera prochainement organisé. Il y a, dans la mise en œuvre du projet, quelques retards dus au Ministère libanais de l'environnement. Ainsi, pour la nomination des membres du Comité directeur et la sélection des experts nationaux, le CAR/PAP est toujours dans l'attente de la proposition du Ministère. La situation sera examinée lors d'une entrevue entre le Ministère et le PAP en février, et il y a lieu de penser qu'ensuite la mise en œuvre procédera ainsi qu'il est envisagé dans l'accord.

Le coordonnateur national du projet a été recruté, et des entretiens entre les CAR participant à ce PAC et le coordonnateur national ont eu lieu en marge de la réunion des Parties contractantes à Monaco pour spécifier les activités respectives envisagées pour le projet.

Des contacts se sont instaurés pour fixer les travaux et identifier le consultant qui sera chargé de l'étude de durabilité, bien que le PAC ne soit pas encore officiellement opérationnel.

PAC «Algérie»

Suite à la signature de l'accord (octobre 2001), une réunion de travail a été organisée à Alger les 1er et 2 décembre 2001; y ont pris part des représentants de tous les CAR concernés (CAR/PB, CAR/PAP, CAR/ASP, 100 sites historiques), des représentants du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE), et les membres du Comité interministériel mis en place pour coordonner le PAC au niveau national. La réunion était convoquée par le CAR/PAP afin d'y présenter le PAC aux personnes directement associées à sa mise en œuvre, de les informer en détail de la structure organisationnelle et

des activités du PAM et de ses divers CAR, et d'identifier les activités qui pourraient être lancées immédiatement, les personnes qui en seraient chargées et les modalités d'exécution.

Le coordonnateur national du projet a été recruté. À l'occasion de l'atelier de Malte sur l'amélioration de la mise en œuvre des PAC (janvier 2002), une réunion a été organisée avec des participants de l'Algérie, du METAP, du CAR/TDE, du Conservatoire du Littoral, de l'IFREMER et du PAP.

Une réunion des consultants recrutés pour réaliser les activités du ressort du CAR/PAP dans le cadre du PAC «Algérie» s'est tenue les 28 et 29 janvier 2002 dans les locaux de l'Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille. Les représentants du CAR/PAP ont expliqué aux consultants leurs rôles au sein du PAC. Ils leur ont aussi donné des indications pour la première mission en Algérie qu'ils auront à effectuer février en vue de définir, avec l'équipe nationale, les plans de travail détaillés pour les activités dont ils sont chargés.

Deux missions sur place ont été organisées à Alger pour préparer la mise en place de l'équipe nationale et établir le programme détaillé des activités avec les autorités algériennes (système d'informations et analyse de durabilité). L'introduction du système d'informations (1<sup>ère</sup> phase) est en cours, en coopération avec l'Agence nationale d'aménagement du territoire.

#### PAC «Slovénie»

Un consultant a été recruté pour réaliser une étude de faisabilité pour le PAC «Slovénie» et quelques résultats préliminaires ont été présentés à l'atelier de Malte. Le projet de PAC a été examiné et appuyé à l'atelier de Fiesa, le 31 janvier 2001, quand la brochure nationale sur le développement durable a été lancée. Le projet d'étude de faisabilité sera soumis en février pour être finalisé en avril 2002.

#### PAC «Chypre»

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à leur Douzième réunion ordinaire tenue à Monaco du 14 au 17 novembre 2001, ont décidé qu'un projet PAC devrait être exécuté à Chypre. Le PAP a aussitôt lancé les activités préparatoires nécessaires. Un expert local a été choisi pour préparer l'étude de faisabilité et il s'y emploie actuellement.

#### PAC «Maroc»

Dans le cadre des activités préparatoires du PAC «Maroc», le mandat pour l'élaboration de l'étude de faisabilité de ce projet a été formulé et coordonné avec le Ministère marocain de l'environnement. En outre, les autorités marocaines ont été invitées à désigner un expert chargé de préparer l'étude de faisabilité.

#### - *Gestion intégrée des zones côtières*

Ce CAR/PAP et le METAP ont organisé de concert un atelier où l'expérience et les enseignements tirés des projets de gestion de zones côtières exécutés jusqu'ici ont été présentés. Il s'agissait d'examiner comment pourraient être conçus les programmes de GIZC, comment pourrait être aussi améliorée l'efficacité de leur mise en œuvre et de leur suivi pour qu'ils se soldent par des interventions plus durables et une réhabilitation des zones côtières. L'atelier s'est tenu à Malte du 17 au 19 janvier 2002; il a réuni 66 participants de 19 countries, y compris des représentants de tous les pays et localités dans lesquels des PAC ont été ou doivent être exécutés. Étaient également présents des représentants du PAM, du CAR/TDE, du REMPEC, et d'un certain nombre d'institutions et organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Des recommandations pour une meilleure

mise en œuvre des projets de gestion des zones côtières ont été discutées et adoptées, puis largement diffusées dans la région.

Un Guide de bonnes pratiques pour la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée a été publié en trois langues (anglais, arabe et français), et a été distribué à plusieurs réunions. Il s'agissait d'un projet cofinancé par l'UE. Le document *Cadre conceptuel et lignes directrices de la planification pour la gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux* a été réimprimé. Ce document avait été préparé avec l'appui du PNUE et en coopération avec celui-ci. De plus, un tiré à part national a été réalisé pour le document *Bassin fluvial de la Cetina et zone côtière adjacente: profil environnemental et socio-économique*.

Le projet de Centre d'échanges méditerranéens sur la GIZC qui vise à offrir un lieu de partage d'informations et de pratiques ainsi qu'à faciliter la coopération entre le PAM et les décideurs a été formulé et soumis à l'UE pour cofinancement. Le projet a été adopté, et le PAP a amorcé sa mise en œuvre, autrement dit les activités préliminaires.

Le Directeur du CAR/PAP a pris part à la Conférence mondiale sur les océans et les côtes à Rio + 10. La conférence avait pour objet de préparer une communication destinée au Sommet mondial sur le développement durable. Le Directeur s'est adressé à la conférence sur le thème «Gestion intégrée du littoral – Conditions et efforts: perspectives méditerranéennes».

Dans le cadre de la composante «Mise au point d'instruments économiques pour la mise en œuvre durable du PAS» du projet PAS MED, un séminaire s'est tenu à Split les 9 et 10 novembre 2001. Les premiers résultats du projet et le projet d'analyse de l'application des instruments économiques dans huit pays méditerranéens éligibles au FEM ont été présentés et débattus. L'analyse avait été établie sur la base de 8 questionnaires dûment remplis. Vingt-cinq participants ont pris part au séminaire, et notamment les Points focaux nationaux pour ce projet, les coordonnateurs nationaux pour le projet FEM, des experts en instruments économiques du Royaume-Uni, de la France, de la CE et de la Suisse, un directeur de projet FEM et l'équipe du CAR/PAP.

Sept projets pilotes sur la mise au point et l'introduction d'instruments économiques nouveaux ou adaptés ont été sélectionnés en décembre 2001, et ils seront exécutés et évalués d'ici la fin de l'année 2003. Un plan de mise en œuvre d'un projet pilote général a été préparé par le PAP, sur la base duquel sept plans de mise en œuvre de projets pilotes en sont à la phase préparatoire. De plus, dans ce même cadre, un atelier sur le lancement de projets pilotes est actuellement organisé et aura lieu les 15 et 16 mars 2002 à Split.

Avec l'UECL (Union européenne pour la conservation du littoral), le PAP a soumis un projet «Coastlearn» pour financement par l'UE, et il a été adopté. Actuellement, le PAP prépare des études de cas sur la GIZC au titre de ce projet, Toujours dans le cadre de ce projet «Costearn», des modules «biodiversité» et «information du public» ont également été approuvés. Le PAP travaille avec l'UECL à la formulation d'un projet détaillé. Enfin, toujours en coopération avec l'UECL, un autre module du cadre « Coastlearn» a été proposé à l'UE, à savoir « Planification et gestion des ports».

- *Appui aux activités de la CMDD*

#### Gestion des villes et développement durable

Des recommandations sur le thème « gestion des villes et développement durable» ont été élaborées conjointement par le CAR/PAP et le CAR/PB, en tant que Centres d'appui à la

CMDD, et examinés et adoptés à la réunion extraordinaire de la CMDD (Monaco, 14-17 novembre 2001).

- *CAR/TDE*

#### Amélioration et entretien de la base de données STEPINMED sur Internet

Le Centre s'est employé à poursuivre l'enrichissement de la base de données avec de nouveaux projets, des programmes pertinents et les organisations/instances concernées, ainsi qu'à revoir sa structure. La base a été accrue en puissance, son format graphique sur Internet a été revu et ses potentialités ont été rendues mieux exploitables.

L'évolution des bases de données de ce type a été favorisée, et un projet de mise en œuvre d'un réseau régional de Centres méditerranéens spécialisés en matière de télédétection par satellite et de ses applications environnementales a été lancé.

À cet égard, une entreprise a été chargée de mettre en place le système architectural d'un serveur web sur Internet afin de charger, gérer et traiter des inventaires de données ("metadata" et "metainformation") sur des ensembles, des projets, des personnes, des organisations, des applications liées à la télédétection destinées à la surveillance de l'environnement au niveau régional et national, pour les pays méditerranéens.

#### Forum en Bosnie

Dans le cadre des activités du CAR/TDE pour l'exercice biennal 2000-2001, portant sur l'organisation de «réunions et ateliers visant à présenter, à des planificateurs et décideurs nationaux de pays méditerranéens, des activités basées sur la télédétection et leur contribution au processus du développement durable», il a été prévu d'organiser un *Forum national en Bosnie-Herzégovine*. Dans cette perspective, une réunion s'est tenue à Rome pour définir le cahier des charges pour la rédaction d'un mémorandum d'accord qui a été signé à la fin de l'année avec le Bureau du PAM en Bosnie-Herzégovine. Le mémorandum a pour objet de confier à un expert l'appui à fournir à la tenue du forum. Un rapport «Cadre environnemental et utilisation de l'information sur l'environnement» a été publié. L'ordre du jour du forum a été convenu et une première liste de participants a été dressée. Le forum se tiendra dans la deuxième quinzaine du mois de mai.

#### Développement durable et utilisation durable des ressources naturelles en Bosnie-Herzégovine (mesure d'accompagnement)

En novembre 2001, la CE a fait part officiellement de l'approbation du projet et, en décembre, les activités préliminaires ont démarré.

Le premier rapport sur le plan de travail révisé et la spécification du partage des tâches entre les experts associés ont été présentés à la CE. Le projet durera neuf mois en tout et il est destiné à organiser un atelier en Bosnie-Herzégovine pour le renforcement des capacités des communautés scientifique et administrative du pays pour autant qu'il sera possible d'obtenir des fonds extérieurs de la CE.

#### PAC «Liban»

Dans le cadre du PAC «Liban», le CAR/TDE a signé un mémorandum d'accord avec le Centre national libanais de télédétection pour que celui-ci confie à un expert local la réalisation d'un inventaire des ensembles de données obtenues par télédétection et des méthodologies existantes pour l'évaluation de l'expansion urbaine et de la dégradation de sols.

Il a été fourni une description des "metadata" pour chacun des ensembles de données, et un rapport sur les projets/applications identifiés, ainsi que des recommandations pour une utilisation plus poussée des ensembles de données identifiés.

#### Remédier à la dégradation de sols et du littoral au Liban et en Syrie

En janvier, la CE a officiellement annoncé l'approbation du projet. Les activités préliminaires ont démarré et une première réunion avec les partenaires concernés sera bientôt organisée pour convenir du plan de travail final et détaillé des activités à entreprendre.

Le projet, coordonné par le CAR/TDE, associe le CAR/PAP, le Centre national libanais de télédétection et l'Organisation générale syrienne pour la télédétection.

Il traitera de la question de la dégradation des sols dans les deux pays en appliquant une approche méthodologique et un programme de renforcement des capacités en appui à des plans de maîtrise/gestion de la dégradation des sols dans les zones côtières libanaises et syriennes. Les autorités concernées des deux pays seront dûment et directement associées au développement des activités et à la mise en place du système de soutien, selon le concept d'apprentissage par la pratique.

#### Inventaire des projets reposant sur la télédétection par satellite et des indicateurs environnementaux qui en sont obtenus pour le développement durable en Tunisie.

Pour qu'une telle activité soit menée à bien en Tunisie, le CAR/TDE a signé un mémorandum d'accord avec deux organisations tunisiennes:

- Le Centre National de Télédétection (CNT) pour ses compétences dans le domaine de la télédétection spatiale appliquée à la surveillance de l'environnement et pour son rôle comme point focal tunisien du CAR/TDE;
- L'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE), et plus précisément notamment l'Observatoire Tunisien de l'environnement pour le développement durable (OTED) dont la mission consiste à surveiller l'état de l'environnement et ses interactions avec le développement durable, et qui participe au calcul des indicateurs environnementaux pour le développement durable en Tunisie.

Ces mémorandums ont, entre autres, eu pour résultat de permettre la description de "metadata" sur les ensembles de données inventoriés en Tunisie en référence aux projets et activités dans le cadre desquels elles ont été obtenues, et de permettre aussi l'analyse de méthodes de calcul des indicateurs à partir des ensembles de données inventoriés, ainsi que de formuler des recommandations et d'identifier les difficultés.

**ANNEXE I**  
**ETAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION**  
**DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DE SES PROTOCOLES**

au 28 février 2002

Parties Contractantes	Convention de Barcelona <sup>1/</sup>			Protocole "Immersion" <sup>2/</sup>			Protocole en cas de situation critique <sup>3/</sup>		Nouveau Protocole en cas de situation critique <sup>4/</sup>	
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD		
Algeria	-	16.2.81/AD		-	16.3.81/AD		-	16.3.81/AD	25.01.02	
Bosnia & Herzegovina	-	1.3.92/SUC		-	1.3.92/SUC		-	1.3.92/SUC		
Croatia	-	8.10.91/SUC	3.5.99	-	8.10.91/SUC	3.5.99	-	8.10.91/SUC	25.01.02	
Cyprus	16.2.76	19.11.79	15.10.01	16.2.76	19.11.79		16.2.76	19.11.79	25.01.02	
European Community	13.9.76	16.3.78/AP	12.11.99	13.9.76	16.3.78/AP	12.11.99	13.9.76	12.8.81/AP	25.01.02	
Egypt	16.2.76	24.8.78/AP	11.2.00	16.2.76	24.8.78/AP	11.2.00	16.2.76	24.8.78/AD		
France	16.2.76	11.3.78/AP	16.4.01	16.2.76	11.3.78/AP	16.4.01	16.2.76	11.3.78/AP	25.01.02	
Greece	16.2.76	3.1.79		11.2.77	3.1.79		16.2.76	3.1.79	25.01.02	
Israel	16.2.76	3.3.78		16.2.76	1.3.84		16.2.76	3.3.78		
Italy	16.2.76	3.2.79	7.9.99	16.2.76	3.2.79	7.9.99	16.2.76	3.2.79	25.01.02	
Lebanon	16.2.76	8.11.77/AD		16.2.76	8.11.77/AD		16.2.76	8.11.77/AD		
Libya	31.1.77	31.1.79		31.1.77	31.1.79		31.1.77	31.1.79	25.01.02	
Malta	16.2.76	30.12.77	28.10.99	16.2.76	30.12.77	28.10.99	16.2.76	30.12.77	25.01.02	
Monaco	16.2.76	20.9.77	11.4.97	16.2.76	20.9.77	11.4.97	16.2.76	20.9.77	25.01.02	
Morocco	16.2.76	15.1.80		16.2.76	15.1.80	5.12.97	16.2.76	15.1.80	25.01.02	
Slovenia	-	15.3.94/AD		-	15.3.94/AD		-	15.3.94/AD	25.01.02	
Spain	16.2.76	17.12.76	17.2.99	16.2.76	17.12.76	17.2.99	16.2.76	17.12.76	25.01.02	
Syria	-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD	25.01.02	
Tunisia	25.5.76	30.7.77	1.6.98	25.5.76	30.7.77	1.6.98	25.5.76	30.7.77	25.01.02	
Turkey	16.2.76	6.4.81		16.2.76	6.4.81		16.2.76	6.4.81		

Adhésion: AD

Approbation: AP

Succession: SUC

Parties contractantes	Protocole "tellurique" <sup>5/</sup>			Protocole relatif aux aires spécialement protégées <sup>6/</sup>		Protocole relatif aux ASP & diversité biologique <sup>7/</sup>		Protocole "offshore" <sup>8/</sup>		Protocole "déchets dangereux" <sup>9/</sup>	
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD	10.6.95	-	-	-	-	-
Algeria	-	2.5.83/AD		-	16.5.85/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnia & Herzegovina	-	22.10.94/SUC		-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Croatia	-	12.6.92/SUC		-	12.6.92/SUC	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Cyprus	17.5.80	28.6.88		-	28.6.88/AD	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
European Community	17.5.80	7.10.83/AP	12.11.99	30.3.83	30.6.84/AP	10.6.95	12.11.99	-	-	-	-
Egypt	-	18.5.83/AD		16.2.83	8.7.83	10.6.95	11.2.00	-	-	01.10.96	-
France	17.5.80	13.7.82/AP	16.4.01	3.4.82	2.9.86/AP	10.6.95	16.4.01	-	-	-	-
Greece	17.5.80	26.1.87		3.4.82	26.1.87	10.6.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israel	17.5.80	21.2.91		3.4.82	28.10.87	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Italy	17.5.80	4.7.85	7.9.99	3.4.82	4.7.85	10.6.95	7.9.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Lebanon	17.5.80	27.12.94		-	27.12.94/AD	-	-	-	-	-	-
Libya	17.5.80	6.6.89/AP		-	6.6.89/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-
Malta	17.5.80	2.3.89	28.10.99	3.4.82	11.1.88	10.6.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Monaco	17.5.80	12.1.83	26.11.96	3.4.82	29.5.89	10.6.95	3.6.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Morocco	17.5.80	9.2.87	2.10.96	2.4.83	22.6.90	10.6.95	-	-	1.7.99	20.3.97	1.7.99
Slovenia	-	16.9.93/AD		-	16.9.93/AD	-	-	10.10.95	-	-	-
Spain	17.5.80	6.6.84	17.2.99	3.4.82	22.12.87	10.6.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
Syria	-	1.12.93/AD		-	11.9.92/AD	-	-	20.09.95	-	-	-
Tunisia	17.5.80	29.10.81	1.6.98	3.4.82	26.5.83	10.6.95	1.6.98	14.10.94	1.6.98	01.10.96	1.6.98
Turkey	-	21.2.83/AD		-	6.11.86/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution  
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976  
Entrée en vigueur\*: 12 février 1978
- 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs  
Adopté (Barcelone): 16 février 1976  
Entré en vigueur\*: 12 février 1978
- 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles  
Adopté (Barcelone): 16 février 1976  
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 4/ Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée.  
Adopté (Malte): 25 janvier 2002  
Entré en vigueur: --
- 5/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique  
Adopté (Athènes): 17 mai 1980  
Entré en vigueur\*: 17 juin 1983
- 6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée  
Adopté (Genève): 3 avril 1982  
Entré en vigueur: 23 mars 1986
- 7/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée  
Adopté (Barcelone): 10 juin 1995  
Entré en vigueur: 12 décembre 1999
- 8/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol  
Adopté (Madrid): 14 octobre 1994  
Entré en vigueur: -
- 9/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la zone de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination  
Adopté (Izmir): 1 octobre 1996  
Entré en vigueur: -

\* Les amendements ne sont pas encore entrés en vigueur

ANNEX II

CALENDAR OF MEETINGS ORGANIZED IN THE FRAMEWORK OF THE  
OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN

(as of 21 February 2002)

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	2002			
Expert Meeting on Coastal Erosion	11-12 January Split	PAP/RAC	M. Prem	to be issued by PAP/RAC
CAMP: Improving the Implementation Regional Workshop	17-19 January Malta	UNEP-MEDU PAP/RAC METAP	I. Trumbic A. Alm	to be issued by PAP/RAC and METAP
Meeting of National Legal and Technical Experts on the Amendments to the Emergency Protocol to the Barcelona Convention	20-22 January Malta	UNEP-MEDU (MALTA)	L. Chabason R. Patruno U. Da Cruz	UNEP(DEC)/ MED WG.197/2
Conference of Plenipotentiaries on the Amendments to the Emergency Protocol to the Barcelona Convention	24-25 January Malta	UNEP-MEDU REMPEC	L. Chabason H. Da Cruz R. Patruno D. Domović	Issued
First Meeting of the ad-hoc Technical Committee to select Pollution Hot Spots for the Preparation of the Pre- investment Studies within the GEF Project	28-29 January Athens	UNEP-MEDU	A. Baric F.S. Civili	to be issued by MEDU
Meeting of Consultants involved in PAP Activities within CAMP Algeria	28-29 January Marseille	PAP/RAC	Z. Skaricic	to be issued by PAP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
RAC Directors Meeting	11 March Antalya	UNEP-MEDU	L. Chabason A. Hoballah H. Da Cruz	to be issued by MEDU
Meeting on Marine Areas Protection and Management	7-10 March Barcelona	UNEP-MEDU SPA/RAC (GOVERN. OF CATALUNYA)	A. Hentati H. Da Cruz	to be issued by MEDU/ SPA/RAC
7th MCSD Meeting	13-16 March Antalya	UNEP-MEDU	A. Hoballah	to be issued by MEDU
SAP Workshop on Pilot Projects Development and Implementation	15-16 March Split	PAP/RAC	D. Povh	to be issued by PAP/RAC
GEF Inter-Agency Meeting	21 March Tirana	UNEP-MEDU (ALBANIA)	A. Baric	to be issued by MEDU
GEF Coordinators Meeting	22 March Tirana	UNEP-MEDU (ALBANIA)	A. Baric	to be issued by MEDU
First Meeting of MedMPA Partners and National vis-à-vis	26-28 March Tunis	RAC/SPA	M. Hentati C. Rais	to be issued by RAC/SPA
Inception Workshop for CAMP Lebanon	March Beirouth (tentative)	PAP/RAC	I. Trumbic S. Mehdi	to be issued by PAP/RAC
Legal Experts Seminar for Magreb Countries	15-16 April Algiers	UNEP-MEDU	H. Da Cruz F.S. Civili	to be issued by MEDU
Experts' Meeting on Information Awareness and Public Participation for East Adriatic Countries, Malta, Cyprus, Turkey and Israel	19-20 April (tentative) Split	UNEP-MEDU	B. Kamal	to be issued by MEDU
Meeting of the Associates to the Action Plan for the Conservation of Marine Vegetation in the Mediterranean Sea	24-25 April Marseille	RAC/SPA	C. Rais	to be issued by RAC/SPA

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Inception Workshop for CAMP Algeria	April Algiers (tentative)	PAP/RAC	I. Trumbic K. Graba	to be issued by PAP/RAC
Working Group on "Orientations" and Preparation of a Mediterranean Sustainable Development Strategy	April-May (tentative) Athens	UNEP-MEDU	A. Hoballah	to be issued by MEDU
SAP BIO Advisory Committee	7-8 May Tunis	RAC/SPA	M. Hentati G. Torchia	to be issued by RAC/SPA
Experts' Meeting on the Management of Brine Discharges	16-18 May (tentative) Forlì	UNEP-MEDU	F. Abousamra F.S. Civili	to be issued by MEDU
Workshop on the Ecosystem approach and Biological Indicators	21-22 May Tunis	RAC/SPA CBD SECRETARIAT (GFCM)	M. Hentanti C. Rais	to be issued by RAC/SPA
Second Meeting of National Authorities from Algeria, Morocco, Tunisia for Sub-regional Agreement in the South Western Mediterranean	27-28 May Biserta	REMPEC	R. Patrunc D. Domovic Consultant	to be issued by REMPEC
Training Course on Legal and Management Instruments for the Protection of the Mediterranean Coasts	13-15 June Balearic	UNEP-MEDU	H. Da Cruz	to be issued by MEDU
Ad hoc Meeting with Specialists (Action Plan on Cartilaginous Fish)	20-21 June Tunis	RAC/SPA	G. Torchia	to be issued by RAC/SPA
Meeting of Experts on Harmonization of Sub-regional Information Strategies	June (tentative) Athens	UNEP-MEDU	B. Kamal	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Final Presentation Conference for CAMP Malta	June Malta (tentative)	PAP/RAC	I. Trumbic L. Vella	to be issued by PAP/RAC
Ad ho Meeting with Specialists (Action Plan on Monk Seal)	10-12 Sept. Syria	RAC/SPA	M. Hentati G. Torchia	to be issued by RAC/SPA
Meeting of National Operational Authorities of Cyprus, Egypt, Israel	23-24 Sept. Larnaca	REMPEC	R. Patrino D. Domovic	to be issued by REMPEC
Mediterranean Training Workshop on Posidonia meadows	September Kerkennah	RAC/SPA	C. Rais	to be issued by RAC/SPA
Experts' Meeting on Mediterranean Regional Strategy for Information Awareness and Public Participation	September (tentative) Athens	UNEP-MEDU	B. Kamal	to be issued by MEDU
Meeting of Mediterranean Experts on Liability and Compensation	September Athens	UNEP-MEDU	H. Da Cruz	to be issued by MEDU
Meeting of MCSD Steering Committee	September (tentative)	UNEP-MEDU	A. Hoballah	to be issued by MEDU
Experts Meeting on "Orientations" and Preparation of a Mediterranean Sustainable Development Strategy	Sept.-Oct. (tentative) Barcelona	UNEP-MEDU	A. Hoballah	to be issued by MEDU
Meeting of Experts for the Elaboration of the Draft Action Plan on Cartilaginous Fish	1-3 Oct. Rome	RAC/SPA	M. Hentati G. Torchia	to be issued by RAC/SPA

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of Experts for the Elaboration of A Draft Action Plan for the Control of Invasive Species Introduction	October (Tentative) Barcelona	RAC/SPA	M. Hentati C. Rais	to be issued by RAC/SPA
6th REMPEC's Focal Points Meeting	25-29 Nov. Malta	REMPEC	R.Patrano D. Domovic E. Sampatakakis Prog. Officer Prevention	to be issued by REMPEC
Meeting of National Experts and NGOs for Mediterranean Information Strategy	Nov.-Dec. (tentative) Athens	UNEP-MEDU	B. Kamal	to be issued by MEDU
First Regional Conference on Protection of the Environment of the Mediterranean Sea	2-4 Dec. Malta	REMPEC	D. Domovic	to be issued by REMPEC
Ad hoc Meeting for the Species of Birds listed in Annex II of the SPA Protocol	12-13 December Tunis	SPA/RAC	M. Hentati A. Ouerghi	to be issued by RAC/SPA
Regional Conference on the Implementation of MARPOL 73/78 and REMPEC Protocol in the Mediterranean	2002 (tentative) Athens	GREEK MINISTRY OF MERCHANT MARINE/ REMPEC/ IMO/UNEP	R. Patrano Prog. Officer Prevention	to be issued

d:\hans\meetings\2002\job.har

**ANNEXE III**

**FONDS RÉGIONAL D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PROTECTION  
DE LA MER MÉDITERRANÉE CONTRE LA POLLUTION**

**Position des contributions au 31 janvier 2002  
(Exprimées en dollars E.U.)**

COUNTRIES	Unpaid pledges for 2001 & prior yrs	Adjustments	Pledges for 2002	Collections during 2002 for 2002 and fut. yrs	Collections during 2002 for prior yrs	Unpaid pledges for prior yrs.	Unpaid pledges for 2002 & prior yrs
Albania	25	0	3,490	0	0	25	3,515
Algeria	51,834	0	52,352	0	0	51,834	104,186
Bosnia & Herzegovina	53,955	0	14,958	0	0	53,955	68,913
Croatia	47,883	0	48,362	0	0	47,883	96,245
Cyprus	0	0	6,980	0	0	0	6,980
European Commission	0	0	124,647	0	0	0	124,647
Egypt	165	0	24,431	0	0	165	24,596
France	0	0	1,893,125	0	0	0	1,893,125
Greece	138,714	0	140,102	0	0	138,714	278,816
Israel	0	0	73,291	0	0	0	73,291
Italy	590,683	0	1,564,060	0	590,683	0	1,564,060
Lebanon	25	0	3,490	0	0	25	3,515
Libyan Arab Jamahiriya	0	0	98,222	0	0	0	98,222
Malta	25	0	3,490	0	0	25	3,515
Monaco	0	0	3,490	0	0	0	3,490
Morocco	27,375	0	13,961	0	0	27,375	41,336
Slovenia	0	0	33,405	0	0	0	33,405
Spain	0	0	747,378	0	0	0	747,378
Syrian Arab Rep.	7,424	0	13,961	0	0	7,424	21,385
Tunisia	(10,163)	0	10,470	0	0	(10,163)	307
Turkey	0	0	112,182	0	0	0	112,182
Yugoslavia	469,976	0	0	0	0	469,976	469,976
<b>Total</b>	<b>1,377,921</b>	<b>0</b>	<b>4,985,847</b>	<b>0</b>	<b>590,683</b>	<b>787,238</b>	<b>5,773,085</b>

<b>Additional Contributions</b>							
European Commission	0	0	545,399	0	0	0	545,399
Host Country *	0	0	400,000	0	0	0	400,000
<b>Total</b>	<b>1,427,921</b>	<b>0</b>	<b>5,931,246</b>	<b>0</b>	<b>590,683</b>	<b>787,238</b>	<b>6,718,484</b>

N.B. Amounts in brackets mean credit to the Government